

qui s'excluent absolument, comme le Christ et l'Antéchrist. Il doit également savoir que le libéralisme ou le laïcisme, sous toutes leurs formes, constituent l'expression idéologique propre de la franc-maçonnerie.

Peu importe que beaucoup de libéraux ne soient pas franc-maçons ; il y a des instruments lucides et des instruments aveugles. L'important, c'est que les uns et les autres collaborent objectivement à la destruction de l'Eglise du Christ et de l'ordre catholique de la République.

Ce qui anime toute l'action de la franc-maçonnerie, c'est, en dernier ressort, la haine du Christ et de tout ce qui porte son nom dans les âmes et institutions humaines. Son objectif final est la destruction du catholicisme et de tout ce qui se fonde sur sa doctrine ou s'en inspire.

L'Eglise du Christ a présidé à toute la vie de la patrie elle-même. Elle est présente, vigilante et active à tous les événements importants et décisifs de notre histoire. Le catholicisme est l'origine, la racine et l'essence de l'être en Argentine. Ce qui veut dire qu'attenter au catholicisme, c'est conspérer contre la patrie.

De plus, la diminution de la foi dans le peuple argentin entraîne en même temps une diminution de son patriotisme.

Par conséquent, la défense de la foi catholique et la restauration de la patrie dans le Christ, est la manière la plus pure et la plus parfaite de servir

la patrie. L'impiété maçonnique, au contraire, est cause d'indifférence, de mépris et de déloyauté à l'égard de la patrie.

AUX PARENTS

Nous exhortons les parents chrétiens, associés par Dieu à sa divine paternité, dont les enfants sont la prolongation de leur vie, à veiller jalousement sur l'éducation de leurs enfants, qui sont aussi enfants de Dieu.

En face de la pénétration du mal et des procédés fallacieux et trompeurs des sectes, qu'ils fassent usage de leur autorité paternelle et accomplissent les saintes promesses qu'ils ont faites lorsqu'ils ont présenté leurs enfants à l'Eglise pour en faire des fils de Dieu par le baptême.

A TOUTS LES ARGENTINS

A tous ceux qui ont au cœur l'amour de la patrie, nous signalons comme ennemis de nos traditions et de notre future grandeur la franc-maçonnerie et le communisme qui aspirent à la destruction de tout ce qu'il y a de noble et de sacré dans notre pays.

Donné en la Villa San Ignacio, à San Miguel, le 20 février de l'année du Seigneur 1959.

Suivent les signatures du cardinal Caggiano, président de l'Assemblée plénière de l'épiscopat argentin, ainsi que des archevêques et évêques argentins présents à la réunion.

Les instituts séculiers

Il y a quelques années, la Documentation catholique a publié des renseignements sur divers instituts séculiers (1). Ces numéros nous étant souvent demandés, bien qu'ils soient épuisés depuis longtemps, nous avons réuni la documentation qu'ils contenaient, abondamment complétée et mise à jour, dans un livre paru aux Editions de la Bonne Presse (2). De ce livre, nous extrayons les notices suivantes sur quelques instituts intéressants plus particulièrement les lecteurs de langue française, qui complètent les deux dossiers déjà publiés sur cette question (3).

I. INSTITUT DE DROIT PONTIFICAL

SOCIÉTÉ SACERDOTALE DE LA SAINTE-CROIX ET OPUS DEI (4)

(Sociedad sacerdotal de la Santa Cruz y Opus Dei.)

La société sacerdotale de la Sainte-Croix et Opus Dei, dite « Opus Dei », a été fondée à Madrid le 2 octobre 1928 par Mgr José Maria Escriva de Balaguer, qui en est l'actuel président général nommé *ad vitam*.

Opus Dei fut le premier institut à être approuvé comme institut séculier de droit pontifical, le 24 février 1947, trois semaines après la promulgation de la constitution apostolique

Provida Mater Ecclesia. Il est aussi le premier institut à avoir reçu l'approbation définitive du Saint-Siège, le 16 juin 1950.

La fin qu'il se propose est de propager parmi toutes les classes de la société civile, et spécialement parmi les intellectuels, la vie de perfection évangélique.

L'Opus Dei comprend deux sections, l'une masculine et l'autre féminine (la section féminine a été fondée le 14 février 1930), totalement indépendantes, au point de former deux instituts différents, et unies seulement dans la personne du président général.

L'institut compte actuellement 18 000 membres, dont 10 000 pour la section masculine et 8 000 pour la section féminine. Il est répandu dans presque tous les pays d'Europe et d'Amérique, ainsi que dans de nombreux pays d'Asie et d'Afrique. Récemment, le Saint-Siège lui a confié la prélature de Yauyos, au Pérou, et les membres de l'institut accomplissent aussi un intense travail missionnaire dans différents territoires d'Amérique, d'Afrique et d'Asie.

L'Opus Dei admet différentes catégories de membres. Les personnes mariées peuvent être admises dans l'institut comme *membres surnuméraires* ; elles prononcent des vœux privés de pauvreté, chasteté et obéissance, compatibles avec leur état. Il y a également les *coopérateurs* qui, sans appartenir strictement à l'institut, constituent une association interne. Ils apportent l'aide de leur travail, de leurs aumônes et de leurs prières. Ils sont formés à la spiritualité de l'Opus Dei et ils en vivent.

Appartiennent à l'Opus Dei des hommes et des femmes de toutes les classes sociales et de toutes les professions : médecins, ingénieurs, avocats, économistes, professeurs d'université, commerçants, ouvriers, paysans, etc. Tous exercent leur

profession sous leur propre et exclusive responsabilité, en élevant leur travail ordinaire jusqu'au plan surnaturel, car tous les membres de l'Opus Dei doivent chercher leur sanctification personnelle en sanctifiant leur travail professionnel. Ils emploient comme moyen spécifique d'apostolat la culture professionnelle et religieuse. Cependant, les moyens sur lesquels s'appuie principalement leur pénétration apostolique sont leur vie de prière et de sacrifice, animée par l'esprit approuvé par l'Eglise, et l'accomplissement de leurs obligations sociales et professionnelles avec la plus grande fidélité et droiture.

Les membres de l'institut jouissent, dans les limites de la foi et de la morale chrétiennes — comme tout fidèle catholique, — de la plus entière liberté, aussi bien dans le domaine professionnel que dans les activités sociales, politiques et économiques, et l'institut ne se rend en aucune façon solidaire des activités de cet ordre exercées par ses membres. Ce sont des activités de membres, non des activités de l'institut en tant que tel, elles n'engagent que les membres qui les exercent.

Lorsque ces personnes consacrées à Dieu exercent une activité temporelle d'ordre politique, économique ou professionnel, elles n'agissent pas au nom de l'institut et ne le représentent pas, mais elles agissent en leur nom propre — comme tout autre citoyen catholique — et elles sont responsables devant leur conscience, devant la loi, les hommes et la société.

Etant donné la grande diffusion de l'Opus Dei, on comprend que ceci ne soit pas seulement une question juridique ou théorique. En fait, dans toutes les questions d'opinion, les membres de l'institut peuvent adopter des positions très diverses ; dans tous les pays, ils militent dans des partis politiques différents et même opposés. Il est donc évident qu'ils ne sont pas engagés par les opinions et les activités politiques, scientifiques, économiques et professionnelles de chacun, sauf le cas où certains participeraient librement aux mêmes activités en conformité avec les mêmes idées ; mais même dans cette hypothèse, l'institut demeure totalement étranger à ces libres activités de ces membres.

Dans les pays où il est répandu, l'institut a créé et dirige des centres d'enseignement universitaire, des collèges, des maisons de retraite et de récollection, des écoles d'agriculture, des foyers universitaires, des centres culturels, des publications d'information et de propagande catholique, des écoles de formation féminine et diverses œuvres de bienfaisance et d'assistance.

L'apostolat dit *ad fidei*, qui est une des formes d'apostolat les plus chères à l'institut, exprime d'une façon caractéristique l'esprit de compréhension qui est comme l'âme de toute l'activité de l'Opus Dei. Par cet apostolat, de nombreuses personnes non catholiques collaborent de différentes manières au travail accompli par l'Opus Dei au service des âmes et sont admises dans les rangs des coopérateurs.

L'institut comprend surtout des laïques, mais il admet aussi des prêtres. Il y a des prêtres diocésains qui sont oblats surnuméraires et coopérateurs. Tout en appartenant à l'institut, ils restent sous l'entière dépendance de leurs évêques.

Différente sous cet aspect est la situation des prêtres numéraires — également prêtres séculiers — qui font partie de l'institut sans constituer une catégorie à part. Ils sont peu nombreux par rapport aux laïques.

Tous les membres numéraires de l'institut (intellectuels et totalement consacrés), qu'ils soient prêtres ou laïques font au moins deux ans d'études de philosophie et quatre de théologie. Ils suivent donc le cycle normal d'études des aspirants au sacerdoce, et cela tout en continuant à exercer leur profession de médecins, avocats, ingénieurs, etc. C'est pourquoi ils sont prêts,

tant intellectuellement que spirituellement, à accéder au sacerdoce. Ils peuvent, en effet, y être appelés un jour ou l'autre, mais même alors, dans la généralité des cas, ils n'abandonnent pas leur condition de médecins, d'avocats ou d'ingénieurs. Le principe est au contraire qu'ils continuent à exercer leur profession ; c'est ainsi qu'ils sont médecins-prêtres, avocats-prêtres, ou ingénieurs-prêtres. Et si parmi les oblats (recrutés dans toutes les classes sociales), un ouvrier, après avoir suivi tout le cycle d'études sacerdotales, est ordonné prêtre, il devient ouvrier-prêtre.

C'est là une façon, simple et audacieuse en même temps, de résoudre les problèmes que peut poser aujourd'hui la séparation entre l'Eglise et le monde, entre les prêtres et les hommes. Ce n'est pas un simple camouflage ou une simple adaptation au milieu de vie, c'est une infusion dans le milieu de vie et dans la profession d'un esprit qui serait nouveau s'il n'était évangélique, et des vertus chrétiennes les plus vraies et les plus fondamentales.

Les membres de l'Opus Dei, sans être aucunement, ni juridiquement ni pratiquement, des religieux, vivent les conseils évangéliques au milieu du monde et dans toutes les professions, en sanctifiant de cette manière toutes les activités humaines et en amenant les âmes à Jésus sur toutes les routes du monde.

L'Opus Dei est le seul institut séculier ayant un membre en instance de béatification : l'ingénieur argentin Isodoro Zorzano (1902-1943).

Le siège général de la section masculine est, depuis 1956, à Rome, Viale Bruno Buozzi, 73. Le siège social de la section féminine est, depuis 1953, également à Rome, Via di Villa Sacchetti, 36. On peut rencontrer les prêtres de l'Opus Dei à Paris, 199 bis, boulevard Saint-Germain, VII^e.

II. INSTITUTS DE DROIT DIOCESAIN

LES ÉQUIPIÈRES SOCIALES

Cet Institut, le premier à être reconnu officiellement au Canada, a été fondé en 1949, sa toute première pensée remontant cependant à 1938, formulée par un groupe de dirigeantes de l'Action catholique étudiante, et particulièrement Mlle Jeannette-Marie Bertrand, alors présidente de la J. E. C. F. canadienne. Il a reçu le *nil obstat* le 21 novembre 1952 et a été érigé canoniquement par S. Em. le cardinal Léger, le 2 février 1953.

Le but de l'Institut est formellement le service inconditionné à l'Eglise sous toutes ses formes, l'apostolat des membres devant s'exercer selon la formule habituelle par le témoignage authentique d'une vie chrétienne pleinement vécue en plein monde, sans exclusion d'activité ou de profession. Des missions spéciales ont été confiées par l'Eglise à plusieurs membres qui s'y sont engagés définitivement ; d'autres s'emploient comme professionnelles dans l'action sociale catholique, le service social et les travaux de secrétariat, et permettent ainsi à l'institut de rendre des services variés dans les domaines où l'Eglise requiert une action discrète menée par des personnes définitivement engagées au service de l'Eglise. Ainsi, quelques membres travaillent comme professionnelles dans les cours de justice pour enfants, dans le service social paroissial, dans les agences de service social spécialisé pour enfants, comme infirmières dans les hôpitaux ou encore dans les centrales d'Action catholique.

Les membres vivent habituellement par petits groupes, équipes ou cellules, mais rien ne s'oppose à un mode différent, c'est-à-dire plus individuel, si la discrétion ou les exigences apostoliques le requièrent.

L'action du groupe s'exerce actuellement au Canada, et plus particulièrement à Montréal. Rien ne s'oppose à une extension en pays étranger et

même en mission, lorsque les membres seront suffisamment nombreux.

Le centre des œuvres du groupe, connu sous le nom de « Carrefour des Jeunes Femmes » (et non « les Équippières sociales »), est : 4334, rue Saint-Denis, Montréal, Canada.

LES MISSIONNAIRES DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

Cet institut a été fondé à Paris, en 1923, par un groupe d'âmes apostoliques que leurs milieux professionnels avaient mis en rapport et qui désiraient mener au milieu du monde une vie toute consacrée à Dieu à l'exemple des vierges de la primitive Église. Leur attrait les portait à réaliser ce paradoxe d'une vie contemplative enfermée dans l'activité du travail quotidien et l'agitation de la capitale. De l'exercice de leur profession envisagée comme une offrande, elles attendaient, outre leur sanctification personnelle, celles de leurs compagnes de travail. Approuvé dès 1933, par le cardinal Verdier, l'institut a été érigé en institut séculier par S. Em. le cardinal Feltin, le 5 février 1956. Il eut pour aumônier, de 1928 à 1940, M. l'abbé Charles André, directeur au séminaire d'Issy.

Caractéristiques externes. — Les Missionnaires de Notre-Dame du Mont-Carmel :

1. Ne sont rattachées à aucune famille religieuse, mais sont sous la dépendance de l'ordinaire du lieu, selon les normes du droit.

2. Elles demeurent dans leur milieu providentiel : famille, profession, etc.

Caractéristiques internes. — Les Missionnaires de Notre-Dame du Mont-Carmel ayant un pour idéal, dès l'origine, l'imitation de la Vierge Marie dans sa donation virginale au Seigneur ne font que le vœu de chasteté. Les veuves ne sont pas admises.

Ce vœu, émis au jour de leur consécration devant l'évêque ou son représentant, est renouvelé chaque année, durant six ans, entre les mains de la supérieure générale, jusqu'à la consécration perpétuelle.

A ce vœu, qui en inspire l'orientation générale, et dans les mêmes conditions, sont unies les promesses de pauvreté et d'obéissance.

Formation. — La formation tend à exploiter tous les dons, naturels et surnaturels, des sujets. Elle est donnée sans quitter le milieu de vie.

Elle comprend un postulat d'un an, suivi de l'oblation ; un noviciat de deux ans, après lequel a lieu la consécration temporaire.

Au bout de six ans de consécration temporaire, si la Missionnaire le désire, en accord avec le Conseil de l'institut, elle peut faire sa consécration perpétuelle. Celle-ci demeure toujours facultative.

La formation générale des Missionnaires est assurée par des réunions mensuelles, des cours de doctrine, une retraite annuelle fermée, des séjours de vacances dans la maison de l'institut, en Bourgogne.

La formation des novices éloignées du centre est assurée par la maîtresse des novices, qui leur envoie régulièrement les instructions données au noviciat et assure une correspondance fréquente avec chacun des membres. De plus, les novices peuvent assister aux réunions organisées dans les groupes de province.

Activités missionnaires de l'institut. — Les Missionnaires de Notre-Dame du Mont-Carmel sont au service de l'Église.

Leur tâche foncière est de favoriser les voies du prêtre dans tous les milieux où elles se trouvent et où, habituellement, il ne peut pas pénétrer.

Leurs missions dans le monde sont très variées, de nombreuses professions étant représentées dans l'institut à Paris et en province. On compte parmi elles des institutrices, des assistantes

sociales, des infirmières, des employées de bureau, des ouvrières d'usines, des artisanes, etc.

En dehors de leur profession, plusieurs Missionnaires exercent un apostolat paroissial (catéchisme, secrétariat, colonie de vacances, cercle d'Action catholique, etc.).

Aide au sacerdoce. — Au jour de leur profession perpétuelle, les Missionnaires promettent solennellement d'aider le sacerdoce par tous les moyens. C'est pour elles la tâche éminente qu'elles s'efforcent de remplir sous le rayonnement de la Vierge Marie.

Fondation aux Indes. — En 1955, les Missionnaires de Notre-Dame du Mont-Carmel ont fondé, dans le sud de l'Inde, un centre pour le soin des lépreux. Trois ans après, 1765 malades étaient inscrits au dispensaire. Dans l'avenir, d'autres activités pourront s'y ajouter.

Le siège est à Paris.

Des provinces sont organisées en diverses régions de France : Bretagne, Est, Midi, Orléanais, Picardie.

Les personnes désireuses d'entrer en relation avec l'institut peuvent s'adresser à l'Archevêché de Paris (direction des instituts séculiers), qui fera suivre.

III. ASSOCIATIONS DIVERSES (1)

UNION DES FRÈRES DE JÉSUS

L'union des Frères de Jésus existait en germe dès 1948, dans un cercle de prêtres séculiers lyonnais désireux de vivre de la spiritualité du P. de Foucauld. Encouragés et conseillés par S. Exc. Mgr de Provençères, archevêque d'Aix-en-Provence, une vingtaine d'entre eux, sous l'impulsion d'un curé d'une petite paroisse du diocèse d'Arras et après plusieurs rencontres avec le R. P. Voillaume, prieur des Petits Frères de Jésus, se constituèrent en une maison qui fut érigée en *pia unio*, le 1^{er} septembre 1955, par S. Exc. Mgr de Provençères, en attendant d'être érigée en institut séculier. L'union est composée exclusivement de prêtres diocésains qui étaient, en fin juin 1958, au nombre de deux cent soixante-dix-sept répartis en neuf régions en France, une région au Cameroun, une en Allemagne, une fraternité à Rome, une autre en Egypte. Il existe également des membres isolés en plusieurs pays, notamment en Belgique, en Amérique latine et aux États-Unis.

On trouvera de plus amples renseignements sur l'union des Frères de Jésus dans une brochure récemment publiée que l'on peut se procurer chez M. le chanoine Cimetière, curé de Thélus par Vimy (Pas-de-Calais).

Le responsable général de l'union est actuellement M. le chanoine Guy Riobé, du diocèse d'Angers.

Il existe également un groupe de recherche composé de laïcs qui désirent se constituer, quand ce sera possible, en institut séculier du P. de Foucauld. Pour tous renseignements, s'adresser à Jacques Meindre, 1 bis, rue Jean-Ménand, Paris, XIX^e.

FRATERNITÉ JÉSUS-CARITAS DU P. DE FOUCAULD

Ses débuts remontent à 1952. Elle compte actuellement deux cents membres environ en France, en Algérie et dans douze pays étrangers. Elle a été érigée en pieuse union par S. Exc.

(1) Sous ce titre, nous rangeons divers instituts n'ayant pas encore été érigés canoniquement en instituts séculiers. C'est pour tenir compte des recommandations de la sacrée congrégation des Religieux que nous évitons d'employer pour eux le terme « institut séculier ».

Mgr de Provençères, archevêque d'Aix, le 31 mai 1956, et sollicite son érection en institut séculier. La spiritualité de la fraternité est celle de toute la famille du P. de Foucauld, adaptée à une vie pleinement séculière : adoration du Très Saint Sacrement, méditation de l'Evangile, charité fraternelle et universelle humblement respectueuse, spécialement pour les plus pauvres ; pratique de la pauvreté et de l'obéissance, selon un mode adapté à une vie dans le monde comportant des obligations familiales et professionnelles.

Les membres de la fraternité, après plusieurs années de probation et de formation, prononcent les vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, d'abord temporaires, puis perpétuels. La fraternité leur apporte un cadre et un soutien pour leur vie spirituelle de consacrées. Elle les laisse entièrement libres dans le choix et l'exercice de leur profession. Chacune doit se conformer aux directives de son évêque en ce qui concerne ses engagements apostoliques.

La fraternité est en rapport étroit avec les Petits Frères et les Petites Sœurs de Jésus, ainsi qu'avec les autres groupements se rattachant au R. Charles de Jésus, mais elle est entièrement autonome.

Adresse : Mlle Poncet, 8, rue Rabelais, Lyon, III^e.

LA MISSION OUVRIÈRE SAINTS-PIERRE-ET-PAUL

Faisant suite à un effort missionnaire poursuivi depuis 1941 sur les quais et dans des paroisses des faubourgs de Marseille, la mission ouvrière Saints-Pierre-et-Paul a été approuvée comme *pia unio* en vue d'un institut séculier, le 15 septembre 1955, par Mgr l'archevêque d'Aix-en-Provence.

Vouée aux masses ouvrières que déchristianisent les conditions de travail, la mentalité technique et le marxisme, la mission ouvrière Saints-Pierre-et-Paul (M. O. P.) a pour but d'annoncer le message de Dieu et du Seigneur, d'en donner le désir et le goût, de nouer enfin en des communautés stables d'Eglise ceux que la Parole a atteints.

Elle a également pour tâche d'aider les vocations issues du monde ouvrier à accéder au sacerdoce ou à la mission, sans rupture avec leur milieu d'origine.

Elle comprend des équipes composées de laïques et de prêtres partageant la condition ouvrière. Chaque équipe gagne sa nourriture par le travail manuel de ses membres, tout en assurant le ministère selon les besoins de chaque milieu.

Elle trouve en saint Paul un modèle pour le travail manuel, l'annonce de l'Evangile et l'organisation de la vie apostolique à base de contemplation.

Elle tend à être internationale, en fonction du milieu même auquel elle s'adresse.

Un groupe féminin est aussi en fondation.

Renseignement : P. Loew, mission ouvrière Saints-Pierre-et-Paul, Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône).

LE NID

Son but. — Son but apostolique est fondamentalement d'apporter une réponse aux problèmes que posent, en notre temps, la dissociation des familles, les conditions inhumaines de vie et leurs conséquences tragiques pour l'enfant, la jeune fille et la femme.

L'équipe du Nid est composée de laïques missionnaires engagées au service de tous ceux que le manque d'amour familial a conduits au péché et à la misère, et, en particulier, les adultes victimes de la prostitution (célibataires et mères avec leur bébé), les victimes de l'alcoolisme, des injustices et des fléaux sociaux en France et dans les autres pays.

Cet apostolat s'accomplit dans l'esprit de l'Action catholique spécialisée, en liaison avec ses

divers mouvements et suivant les méthodes éducatives les plus modernes.

L'équipe du Nid a été fondée à Paramé (Ille-et-Vilaine), en 1942, par l'abbé Talvas, et transférée à Paris en 1944, lors de sa nomination comme aumônier adjoint de l'A. C. O.

Son esprit. — Son esprit réside tout entier dans l'union au Christ ressuscité et présent dans ses membres les plus pauvres, et dans l'imitation de son amour miséricordieux. La lecture et la méditation de la sainte Ecriture nourrissent cet esprit.

« Ce qui me touche, c'est la grandeur de l'œuvre qui s'accomplit au Nid : une œuvre qui se situe en plein Evangile et nous rappelle les scènes les plus émouvantes de la vie du Sauveur. Vous savez à quel point je m'y intéresse ; elle m'apparaît si visiblement être l'œuvre de Dieu et du Christ miséricordieux ! » (D'une lettre du cardinal Suhard à l'équipe du Nid.)

Pour accomplir leur mission, les équipières se consacrent à Notre-Dame comme mère immaculée.

Genre de vie. — Pour exercer leur apostolat, la plupart des missionnaires du Nid vivent soit en groupes, soit en petites équipes, soit isolées en des engagements bien précis :

— En groupes : pour prendre en charge des centres de rééducation de prostituées, des maisons de cure de buveuses ou des maisons d'adolescentes abandonnées, etc.

— En petites équipes ou isolées : pour pénétrer certains milieux difficiles : usines, cités sous-prolétaires, maisons de rééducation, hôpitaux, prisons, milieu rural déchristianisé, etc.

— D'autres missionnaires vivent leur consécration dans leur condition propre, tant familiale que professionnelle, avec la volonté d'aimer et d'évangéliser les plus pauvres de leur milieu respectif.

— D'autres membres, enfin, appelés « Amis du Nid », célibataires ou mariés, sont reliés à l'équipe selon des modes d'engagement privés compatibles avec leur état.

Les uns et les autres doivent lutter par tous les moyens appropriés (paroles, presse, engagements temporels) contre les atteintes à la dignité de la jeune fille, de la femme et de la famille, ainsi que contre tout ce qui favoriserait l'esclavage de la femme et la dissociation de la famille (divorce, alcoolisme, conditions de vie, etc.).

Ces missions supposent des compétences très diverses : catéchétiques, culturelles, médicales, psychologiques, sociales, ménagères, techniques, etc., acquises avant l'admission ou au cours des années de formation, coupées de temps de réflexion.

Préparation et engagement. — La vocation des équipières est éprouvée par des stages ou périodes de formation, coupés de temps de réflexion.

Après deux ans et demi de formation, des engagements sont pris selon les exigences des instituts séculiers, renouvelables chaque année.

Les équipières sont tenues aux divers exercices spirituels propres aux états de perfection, à une recollection mensuelle, à une retraite de trente jours et à des sessions d'études théologiques prolongées à intervalles réguliers.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir des brochures sur l'équipe et ses missions, sur la prostitution, sur l'alcoolisme et leurs conséquences, s'adresser à :

La directrice du Nid, 80, boulevard du Général-Leclerc, à Clichy (Seine).

N. B. — Une équipe masculine a été fondée en 1954, ayant le même esprit, la même formation, les mêmes objectifs de travail apostolique parmi les plus pauvres : buveurs, souteneurs, Nord-Africains ; et de pénétration d'usines, de prisons, d'hôpitaux, des ports, des milieux ruraux les plus désertés, etc.

Pour tous renseignements concernant cette équipe, s'adresser à : M. Golsiot, 7, rue du Landy, à Clichy (Seine).

LES PRÊTRES DU PRADO

Cette association a été fondée à Lyon par le vénérable Antoine Chevrier, prêtre du diocèse de Lyon.

Né en 1826, prêtre en 1850, il se consacra en 1860 aux enfants pauvres qui n'avaient pas pu faire leur première Communion et fonda pour eux la « Providence du Prado ».

Il établit une œuvre sacerdotale qui devait aboutir à l'établissement d'une association de prêtres séculiers qui se consacraient à l'enseignement du catéchisme aux pauvres et au ministère pastoral dans les paroisses pauvres et déchristianisées.

Le P. Chevrier mourut le 2 octobre 1879, et son procès de béatification est en cours.



Le Prado est une société de prêtres séculiers dont la vocation est de suivre Notre-Seigneur Jésus-Christ de plus près, en devenant de « véritables disciples de Notre-Seigneur » par l'observation des conseils évangéliques, surtout dans le ministère paroissial ; le P. Chevrier voulait « des prêtres pauvres pour des paroisses pauvres ».

Les Prêtres du Prado sont des prêtres diocésains soumis en tout à la juridiction des évêques dans les diocèses desquels ils exercent leur ministère. Presque tous restent incardinés dans leur diocèse d'origine. Ils demandent à leurs évêques de les affecter aux paroisses les plus pauvres et les plus déchristianisées où ils s'efforceront de prendre autant que possible le genre de vie des pauvres pour les mieux comprendre et exercer leur ministère de façon plus adaptée.

Ils demandent seulement qu'on veuille bien les grouper en communautés, soit communautés de vie commune dans les paroisses urbaines, soit communautés de secteur dans les paroisses rurales, afin de pouvoir réaliser plus facilement leur idéal de vie évangélique et travailler plus efficacement à l'évangélisation de ceux qui leur sont confiés.

Les Prêtres du Prado puisent leur spiritualité dans le livre que leur a laissé leur fondateur : le *Véritable Disciple de Notre-Seigneur Jésus-Christ*

résumé dans le tableau de Saint-Fons avec ses trois panneaux : la Crèche, le Calvaire et le Tabernacle, et sa triple conclusion : « Le prêtre est un homme dépouillé, le prêtre est un homme crucifié, le prêtre est un homme mangé. »

Ils doivent consacrer chaque jour un temps notable à l'étude de l'Evangile et ils ont une dévotion spéciale au Saint Esprit.

Ils ne font pas de vœux, mais après un temps de formation à l'esprit du Prado, une « consécration » les lie à l'institut, d'abord pour trois ans, puis d'une manière définitive.

Un noviciat d'une année est obligatoire. Il se fait normalement après quelques années de ministère et un mois de reprise spirituelle est prévu tous les dix ans.

Ils ont chaque trimestre, dans chaque diocèse un groupe de diocèses, une réunion de prière et d'étude autour d'un membre du Conseil généralice.

La pratique d'une journée de reprise hebdomadaire s'instaure peu à peu dans toutes les communautés de base.

Tous les deux ans, ils font au Prado leur retraite annuelle.

L'institut du Prado compte en 1958 environ six cents membres — dont une vingtaine de Frères — qui exercent leur ministère dans plus de soixante-dix diocèses de France.

La majorité de ces prêtres est affectée au ministère paroissial.

Un certain nombre sont consacrés à l'enseignement dans les grands et petits séminaires.

D'autres sont aumôniers d'Action catholique tant à l'échelon diocésain que national.

Enfin une dizaine de prêtres ont été mis à la disposition des évêques d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud.

Mais tous où qu'ils soient, parce qu'ils sont, selon la volonté de leur fondateur, des prêtres diocésains, s'insèrent dans la communauté des prêtres du diocèse autour de leur évêque.

Chaque communauté diocésaine, dès qu'elle est suffisamment étoffée, s'organise autour d'un supérieur diocésain proposé par le Conseil généralice à l'agrément de l'évêque du diocèse.

Adresse : 75, rue Sébastien-Gryphe, Lyon-7^e.

L'état actuel des instituts séculiers

Exposé de Don Alvaro del Portillo (1)

Le 2 février 1947, le Saint-Père promulguait la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia*, par laquelle il accordait la reconnaissance officielle aux instituts séculiers et leur donnait en même temps leur législation fondamentale par la « loi particulière » qui est la partie dispositive ou législative de la Constitution elle-même (2). Dans la « loi particulière » se trouvaient clairement fixés et précisés les points suivants : la position juridique de ces instituts, le droit qui les régit, les éléments substantiels et discriminants, les règles pour leur érection et leur approbation, l'organisation interne du régime et les rapports avec l'autorité ecclésiastique.

(1) Traduction (d'après le texte italien publié dans le numéro de février 1958 de la revue *Studi Cattolici*), et notes de la D. C.

Don Alvaro del Portillo, ingénieur de caminos, docteur en philosophie, lettre et droit canon, est secrétaire général de l'*Opus Dei* et consultant à la sacrée congrégation des Religieux. Ce texte qu'il a bien voulu nous autoriser à publier est une conférence qu'il a prononcée au cours du II^e Congrès général des états de perfection qui s'est tenu à Rome du 8 au 14 décembre 1957.

(2) D. C. n° 990 du 11 mai 1947, col. 577.

LA SOLUTION JURIDIQUE GÉNÉRALE

Les canonistes qui ont suivi dans le détail et d'une façon approfondie l'évolution de la partie du droit canonique concernant les états de perfection, ont justement comparé la solution juridique générale donnée dans la constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia* au problème des instituts séculiers, à celle donnée par la Constitution *Conditae a Christo* de Léon XIII, à la question des congrégations religieuses à vœux simples. Le statut (ou « loi particulière ») des instituts séculiers a évité de toucher au Code de droit canon — pour lequel ces instituts sont et restent des associations laïques — et il a accompli quelque chose de semblable à ce qu'avait fait, sans porter atteinte aux lignes générales du droit alors en vigueur, le statut des congrégations religieuses contenu dans leur document fondamental, la Constitution apostolique *Conditae a Christo*.

Mais, sous cette sage et prudente solution juridique générale, qui laisse intactes les lignes générales du droit en vigueur, se cache une profonde et courageuse innovation juridique : la vie intégrale de perfection et d'apostolat, vécue dans le monde, dans le siècle, est reconnue pour la première fois par l'Eglise comme un nouvel état juridique de perfection, parce que professée dans des